

SOCIÉTÉ DES ÉLEVEURS DE MOUTON DE RACE PURE DU QUÉBEC

**Coût de production pour élever des sujets (mâles et femelles) de race pure
(groupe paternel)**

Présenté à

**Société des éleveurs de mouton de race pure du Québec
239, route 204
St-Damase, Qc
G0R 2X0**

Cette étude a été réalisée par :

**Services-Conseils Jean Lecours
Jean Lecours, M. SC. agronome
Joseph Gary Cadet, agronome
5692, Marie-Victorin
Sainte-Croix (Québec)
G0S 2H0
Téléphone : (418) 926-3765
Courriel : jeanlecours@globetrotter.net**

Avril 2015

Mandat

La Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec désire connaître le coût de production pour élever des sujets de race pure. L'objectif est que les membres soient au courant du coût de production pour produire un animal destiné à la reproduction. Étant donné le faible nombre d'entreprises et le choix de l'échantillon, la société des éleveurs de moutons de race pure du Québec est consciente que l'étude est peu valide au niveau de la statistique, mais donne quand même un bon outil de travail aux éleveurs de moutons pour connaître le coût de production.

COÛT DE PRODUCTION RACE PATERNELLE 2013

Méthodologie utilisée

Dans un premier temps, nous avons visité les entreprises qui participent au projet afin de collecter les données techniques et financières sur place. Nous avons profité également lors de cette collecte de données pour interviewer les exploitants sur la régie de la production ovine et la tenue de la comptabilité à la ferme. Nous avons utilisé les données techniques collectées, en particulier les rapports Gen0vis pour calculer le nombre d'agneaux sevré par brebis par année.

Ensuite, une fois la compilation des données terminées, nous avons utilisé une première méthode pour établir le coût de production des sujets de reproduction de race pure en se basant sur les données recueillies sur les fermes qui participent à l'étude. Or étant donné que les fermes n'étaient pas uniformes et de plus beaucoup d'entre elles faisaient du commercial, alors cette méthode n'a pas fonctionné.

Par la suite, nous avons utilisé une 2^e méthode pour calculer le coût de production. Nous avons dans ce cas, utilisé le document de référence du CRAAQ « Coût d'élevage et de sélection des reproductions de génétique supérieur en production ovine » produit en avril 2005. Nous avons ajouté les dépenses supplémentaires qui n'ont pas été prises en compte dans le document de référence du CRAAQ.

Le document indiquant le coût de production pour le groupe paternel se trouve à l'annexe.

Sélection des sujets reproducteurs

La plupart des exploitants réalisent entre 2 ou 3 sélections pour choisir les sujets de reproduction. Une première sélection est réalisée entre 4 et 5 mois où ils choisissent les agneaux à être vendu en agneaux de lait et/ou légers. Par la suite, entre 6 à 8 mois, les exploitants refont une deuxième sélection où cette fois-ci, ils choisissent parmi les sujets restants, les agneaux qui seront vendus en agneaux lourds. Ensuite, entre 8 à 10 mois, les exploitants en font une dernière sélection afin d'éliminer les sujets qui présentent des mal formation testiculaire ou qui ont des membres atrophiés ou qui ne répondent pas au critère de conformation. Les sujets éliminés à ce stade sont vendus en agneaux de réforme. À ce stade, le nombre de sujets éliminés devrait être plus faible étant donné que ces sujets sont vendus en agneaux de réforme et de plus aucune compensation d'ASRA n'est considérée.

Paramètres utilisés

Les paramètres suivants ont été utilisés pour réaliser le calcul du coût de production pour élever les sujets de race pure paternelle. Les points 1 à 10 énumérés ci-dessous correspondent chacun à un élément utilisé dans le calcul du coût de production indiqué en annexe.

- 1) Le nombre d'agneaux sevré par brebis par année
- 2) Coût de production d'un agneau au sevrage
- 3) Calcul des investissements pour achat de brebis et bélier
- 4) Calcul de l'amortissement pour l'espace de bâtiment de plus.
- 5) Calcul des frais d'alimentation pour les différentes strates.
- 6) Calcul du temps supplémentaire pour les opérations de manipulation du troupeau
- 7) Estimation des animaux vendus par strate
- 8) Estimation de la compensation d'ASRA nette pour les animaux vendus
- 9) Estimation des frais de génotypage
- 10) Estimation des frais de mise en marché

Pour établir le coût de production, nous avons réalisé les calculs à partir de 100 brebis de race pure paternelle en production afin de faciliter les calculs.

1. Le nombre d'agneaux sevré par brebis par année : 1.35 agneau/brebis/année

Les paramètres techniques pour déterminer le nombre d'agneaux sevré par brebis ont été calculés avec un groupe de 5 fermes qui produisent des agneaux de race pure paternelle (Suffolk, Hampshire). Parmi ces fermes, nous avons eu des données pour 4 d'entre elles. Le nombre d'agneaux sevré de 1.35 agneau/brebis est une moyenne des résultats techniques pour ces 4 fermes. Pour nos 100 brebis, le nombre agneau est de 100 brebis x 1.35 agneau/brebis/année = 135 agneaux par année

Nous avons considéré qu'il y a 50 % de mâles et 50 % de femelles, soit 67.5 agneaux et 67.5 d'agnelles.

2. Coût de production d'un agneau:

Le coût de production d'un agneau au sevrage est déterminé à partir du modèle coût de production de la financière agricole pour l'année 2013. Le tableau qui suit indique les données de base.

| Coût de production FADQ 2013 | \$/agneau sevré |
|---|------------------------|
| Coût de production FADQ 2013 | + 340.48 |
| Moins : Revenus de sous-produits | - 31.76 |
| Moins : Coût d'alimentation de l'agneau du sevrage à l'agneau lourd | - 40 |
| Moins : Salaires (FADQ) | - 23.70 |
| Moins: Rémunération de l'exploitant (FADQ) | - 91.51 |
| Plus : Salaire de l'exploitant (projet) | + 65.77 |

| | |
|--|---------------|
| Total du coût de production de base | 219.28 |
|--|---------------|

Nous avons considéré les salaires et le coût de vie de l'exploitant récoltés lors de l'étude du projet en lieu et place de la rémunération proposée dans le modèle de la Financière étant donné que la rémunération de l'exploitant dans le modèle de la Financière est hypothétique. De plus, nous n'avons pas considéré les salaires du modèle de la Financière en conséquence. Nous avons pris le coût de vie moyen par agneau sevré pour le groupe paternel et le groupe maternel étant donné que certaines des entreprises se trouvent aux deux endroits. Il s'agit d'un coût de vie et d'un salaire moyen pour l'ensemble des entreprises en 2013. Nous avons également enlevé dans les frais du modèle de la Financière le coût d'alimentation d'un agneau sevré à un agneau lourd, soit environ 40 \$/agneau.

3. Investissement pour achat de brebis et bélier

Nous avons utilisé le modèle coût d'élevage et de sélection des reproducteurs de génétique supérieure en production ovine du CRAAQ pour établir ces coûts.

Coût supplémentaire des brebis

Selon les données recueillies sur les fermes du groupe paternel, le coût d'achat moyen d'une brebis de race pure se situe à 380 \$, alors qu'il est de 175 \$ pour une brebis croisée selon les références des tables agritel de 2013, soit une différence de 205 \$. Selon les exploitants, ils gardent leur brebis pendant une période maximum de 4 ans, tandis qu'en élevage commercial, la durée de vie productive est en moyenne de 5,5 ans (La Financière agricole du Québec, 2003). Il en résulte qu'un troupeau en élevage de race pure a un taux de remplacement supérieur de 37.5 %, comparativement à un élevage commercial (5,5 versus 4,0). Il y a donc un investissement supplémentaire de $205 \times 1.375 = 282$ \$ de plus pour les brebis de race pure. Le nombre d'agneaux sevrés dans l'étude pour le groupe paternel en 2013 est de 1.35 agneau par brebis/année, alors sur la durée de vie productive, la brebis de race paternelle rechapera 5.4 agneaux.

| |
|--|
| Le coût supplémentaire par agneau est de : $282 \text{ \\$} / 5.4 = 52.22 \text{ \\$}$ (Race paternelle) |
|--|

Coût supplémentaire des béliers

Selon les données recueillies sur les fermes du groupe paternel, le coût d'achat moyen d'un bélier de race pure se situe à 950 \$, alors qu'il est de 550 \$ pour un bélier commercial selon les références des tables agritel 2013, soit une différence de 400 \$. Selon les dires des exploitants, ils gardent leur bélier pendant une période maximum de 2.5 ans, tandis qu'en élevage commercial, la durée de vie productive est en moyenne de 4 ans (La Financière agricole du Québec, 2003). Il en résulte qu'un troupeau en élevage de race pure a un taux de remplacement supérieur de 60 %, comparativement à un élevage commercial (4 versus 2.5). Il y a donc un investissement supplémentaire de 60 % de plus, soit : $400 \text{ \$} \times 1.60 = 640 \text{ \$}$ de plus pour le bélier de race pure.

Selon Manon Lepage, agronome, conseillère en production ovine, que ce soit en élevage de race pure ou en élevage commerciale le ratio bélier /brebis est de 1 bélier pour 20 brebis. Étant donné que

le nombre d'agneaux sevrés dans l'étude pour le groupe paternel en 2013 étant de 1.35 agneau par brebis, alors sur la durée de vie productive de 2.5 ans, le bélier de race paternelle produira : $2.5 \text{ ans} \times 20 \text{ brebis/an} \times 1.35 \text{ agneau/brebis} = 67.5 \text{ agneaux}$.

Le coût supplémentaire par agneau est de : $640 \text{ \$/}67.5 = 9.48 \text{ \$ (Race paternelle)}$

4. Amortissement pour l'espace de bâtiment de plus.

Nous n'avons pas évalué la valeur marchande de chaque entreprise. Pour calculer la valeur d'amortissement, nous avons employé des références du CRAAQ. Voici la méthodologie que nous avons employée pour estimer les amortissements.

Lors de nos rencontres, plusieurs exploitants ont mentionné que la superficie en bâtiment est supérieure à ceux que la production d'agneau commercial.

Pour les races paternelles : la superficie plus élevée en bâtiment varie de 0 % à 25 %. La moyenne en tenant compte des valeurs de zéro est de 14.80 % et si nous faisons abstraction des valeurs de zéro, la moyenne est de 18.50 %.

Nous avons donc employé 18.50 % pour les races paternelles

Selon le CRAAQ, le besoin en superficie est de 3.25 mètres carrés par femelle. Nous avons appliqué le pourcentage d'augmentation en superficie selon l'étude. Nous avons également considéré comme le CRAAQ que 68 % est en bergerie isolée et 32 % en bergerie non isolée. Le coût de construction est évalué à 377 \$/mètre carré pour la bergerie isolée et 269 \$/mètre carré pour la bergerie non isolée. Soit un total de $377 \text{ \$} \times 68 \% + 269 \text{ \$} \times 32 \% = 342.44 \text{ \$/m}^2$. Puis, nous avons appliqué la méthode du DIRTA (Dépréciation, intérêts, réparations, taxes et assurances) selon les références du CRAAQ (AGDEX 824/825a, juillet 2012). Soit un DIRTA de 8.37 % du coût de construction sur une période de 25 ans.

Amortissement race paternelle :

Amortissement : $342.44 \text{ \$} \times 18.5 \% \times 8.37 \% \times 1.35 \text{ agneau/brebis} = 7.16 \text{ \$}$

5. Frais d'alimentation selon les strates d'âge

Lors de nos visites sur les fermes, les exploitants nous ont affirmé qu'il n'y a pas de différence au niveau d'alimentation entre les animaux de races pures et les animaux commerciaux produits. Nous avons utilisé deux séries de données pour les calculs des frais d'alimentation. Nous avons utilisé les quantités indiquées dans les références du CRAAQ dans le document «*coût d'élevage et de sélection des reproducteurs de génétique supérieure en production ovine*». Puis, nous avons utilisé :

- *Les prix de référence à la tonne au niveau de la Financière agricole en 2013 pour les grains en faisant une approximation pour le blé, l'avoine et le maïs grain.*
- *Pour le prix du foin, nous avons considéré un prix à la tonne de 180 \$/Tms en considérant une tonne de foin équivaut à 3-3.5 balles rondes à 45-50 \$/balle ronde.*

- Pour le prix des suppléments, nous avons utilisé le prix moyen obtenu chez les fermes qui participe aux projets.
- Les tableaux ci-dessus indiquent les quantités que nous avons utilisées en fonction des différents stades d'âge des agneaux et agnelles.

Coût d'alimentation pour les agneaux par stades d'âge de 3 à 5 mois :

| Agneau de 3- 5 mois | | | |
|----------------------------|-------------|---------|----------------------|
| | quantité/kg | prix/kg | \$ |
| Foin | 100.2 | 0.180 | 18 |
| Grain | 98 | 0.255 | 24.9 |
| Suppléments | 18.33 | 0.735 | 13.5 |
| Coût d'alimentation | | | 56.41 \$/tête |

Coût d'alimentation pour les agnelles par stade d'âge

| Agnelle de 3- 5 mois | | | |
|-----------------------------|-------------|---------|----------------------|
| | quantité/kg | prix/kg | \$ |
| Foin | 69 | 0.180 | 12.4 |
| Grain | 86.66 | 0.255 | 22.1 |
| Suppléments | 16.5 | 0.735 | 12.1 |
| Coût d'alimentation | | | 46.65 \$/tête |

6. Temps supplémentaires pour les opérations de manipulation du troupeau

Nous avons déterminé lors de nos rencontres avec les exploitants, le temps mis pour effectuer les différentes opérations au niveau de la production des agneaux de race pure. Le tableau suivant indique le temps mis pour chacune de ses opérations. Nous avons estimé ces opérations à un taux horaire de 15 \$/h, soit 0.25 \$/min.

Voici une brève compilation selon les activités courantes :

| Activités | Variation du temps par brebis | Temps retenus par tête | Coût en dollars 0.25 \$/min |
|--|-------------------------------|------------------------|-----------------------------|
| Déplacement des animaux et groupage lors de l'accouplement | Varie entre 2 et 6 minutes | 4 minutes | 1.0 |
| Choix des béliers avec les groupes selon les informations | Varie entre 1.25 et 5 minutes | 3 minutes | 0.75 |
| Pesée à 50 jours | Varie entre 1 et 24 minutes | 4 minutes | 1.0 |
| Première sélection | Varie entre 4 et 30 minutes | 15 minutes | 3.75 |
| Pesée à 100 jours | Varie entre 1.5 à 8 minutes | 5 minutes | 1.25 |
| Génotypage | Varie entre 4 et 7 minutes | 6 minutes | 1.50 |
| Deuxième sélection | Varie entre 5 et 12 minutes | 8 minutes | 2.0 |
| Tonte et onglons | | 10 minutes | 2.5 |

| | | | |
|---------------------------------------|-----------------------------|------------|------|
| Relation avec client | Varie entre 1-2 heures | 90 min | 22.5 |
| Enregistrement (ATQ, société, etc...) | Varie entre 5 et 25 minutes | 20 minutes | 5 |

Lors de la récolte des données, le temps était très disparate d'une ferme à l'autre, ce qui est une des difficultés rencontrées dans l'étude.

1ère SÉLECTION

7. Estimation des animaux vendus par stade

À la première sélection le nombre d'agneaux vendu est estimé à :

- 10 % des agneaux en agneau léger : $67.5 \text{ agneaux} \times 10 \% = 7 \text{ têtes vendues en agneau léger à } 124 \text{ \$/tête}$ (prix de référence selon les tables d'agritel)
- 10 % des agnelles : $67.5 \text{ agneaux} \times 10 \% = 7 \text{ agnelles vendues en agneau léger à } 124 \text{ \$/tête}$ (prix de référence selon les tables d'agritel)

8. Compensation d'ASRA pour les animaux vendus

Nous avons calculé la compensation d'ASRA nette pour les animaux vendus en considérant les tables de références de la financière pour l'année 2013. Selon les critères d'admissibilité à l'ASRA, les sujets de reproduction sont estimés au poids fixe de 40 kg ou 48.2 kg selon la strate d'âge. Nous avons établi nos calculs d'ASRA en fonction des strates d'âge des animaux vendus.

Les montants d'ASRA versés selon les taux indiqués ci-dessous :

Détail des calculs d'ASRA pour les agneaux légers

- Compensation : $34.25 \text{ \$/tête} + 30 \text{ kg/tête} \times 2.7496 \text{ \$/kg} = 116.74 \text{ \$/tête}$
- Cotisation : $10.82 \text{ \$/tête} + 30 \text{ kg/tête} \times 0.8685 \text{ \$/kg} = 36.88 \text{ \$/tête}$
- **Compensation ASRA nette : 79.86 \\$/tête**

Après cette première sélection, il reste 61 agneaux et 61 agnelles dans le processus

2° SÉLECTION

Calcul des frais d'alimentation pour les sujets restant

Les paramètres utilisés pour le calcul des frais d'alimentations sont les mêmes que ceux indiqués ci-dessus au point 5.

- *Coût d'alimentation pour les agneaux par stade d'âge de 6 à 8 :*

| Agneau de 6-8 mois | | | |
|--------------------|-------------|---------|------|
| | quantité/kg | prix/kg | \$ |
| Foin | 158.66 | 0.180 | 28.6 |

| | | | |
|----------------------------|-------|-------|----------------------|
| Grain | 57 | 0.255 | 14.6 |
| Suppléments | 10.66 | 0.735 | 7.8 |
| Coût d'alimentation | | | 51.01 \$/tête |

| Agnelle de 6-8 mois | | | |
|----------------------------|-------------|---------|----------------------|
| | quantité/kg | prix/kg | \$ |
| Foin | 100 | 0.180 | 18 |
| Grain | 45 | 0.255 | 11.6 |
| Suppléments | 9 | 0.735 | 6.6 |
| Coût d'alimentation | | | 36.17 \$/tête |

Vente d'animaux après la 2^e sélection

Le nombre d'agneaux vendu après la deuxième sélection est estimé :

- 85 % des agneaux en agneaux lourds : 61 agneaux x 85 % = 52 têtes vendues à 182 \$/tête (prix de référence table agritel)
- 20 % des agnelles en agneaux lourds : 61 agnelles x 20 % = 12 têtes vendues à 182 \$/tête (prix de référence table agritel)

Compensation d'ASRA pour les animaux vendus

- Nous avons également considéré les montants d'ASRA versés selon les taux indiqués ci-dessus pour les agneaux.

Détail des calculs pour les agneaux lourds

- Compensation : 34.25 \$/tête + 44.5 kg/tête x 2.7496 \$/kg = 157 \$/tête
- Cotisation : 10.82 \$/tête + 44.5 kg/tête x 0.8685 \$/kg = 49 \$/tête
- **Compensation ASRA nette : 107.14 \$/tête**

| |
|--|
| Après cette deuxième sélection, il reste 9 agneaux et 40 agnelles dans le processus |
|--|

3^e SÉLECTION

9. Frais de génotypage

Lors de nos visites sur les fermes, les exploitants nous ont indiqué qu'ils font du génotypage, ces coûts sont en moyenne de 40 \$/tête. Parfois, certains exploitants indiquent des coûts plus bas.

Vente d'animaux de réforme après la 3^e sélection

Les agneaux éliminés à ce stade sont vendus en agneaux de réforme à 135 \$/tête.

- 10 % des agneaux en réforme : 9 agneaux x 10 % = 1 tête à 135 \$/tête

- 10 % des agnelles : 40 agneaux x 10 % = 4 agnelles à 135 \$/tête

Après cette troisième sélection, il reste 8 agneaux et 36 agnelles pour la reproduction

CHOIX FINAL DES SUJETS REPRODUCTEURS

Frais d'alimentation pour les animaux reproducteurs

Les paramètres utilisés pour le calcul des frais d'alimentations sont les mêmes que ceux indiqués ci-dessus au point 5.

| Agneau de 9- 12 mois | | | |
|-----------------------------|-------------|---------|----------------------|
| | quantité/kg | prix/kg | \$ |
| Foin | 280 | 0.180 | 50.4 |
| Grain | 101 | 0.255 | 25.8 |
| Minéraux | 2.5 | 1.06 | 2.7 |
| Coût d'alimentation | | | 78.81 \$/tête |

10. Frais de mise en marché des animaux

Frais de vente pour les agnelles et les agneaux selon les informations que nous ont fournies les exploitants :

- Les frais d'enregistrement sont estimés à 10 \$/tête
- Les frais de transfert sont estimés à 10 \$/tête
- Nous avons indiqué que le temps mis pour les opérations d'enregistrements sont de 20 min/tête soit : 20min x 0.25 \$/min = 5 \$/tête vendus
- Pour la vente des béliers généralement les exploitants passent du temps avec le client, soit environ 30 min/groupe de 10 têtes : 3mn/tête x 0.25 \$/min = 0.75 \$/agneau

RÉSULTATS OBTENUS

Nous avons trouvé avec un taux de sélection de 12 % des mâles un coût de production de 1 514 \$/agneau pour les sujets de race pure paternel. Quant aux femelles le coût de production est de 561 \$/agnelle avec un taux de sélection de 53 %.

| Coût de production | Race paternelle |
|---------------------------|------------------------|
| Par agneau | 1514 \$/agneau |
| Par agnelle | 561 \$/agnelle |

En 2013, les résultats obtenus dans le tableau ci-dessus montrent que le coût de production par agneau de race pure paternel est de 1 514 \$/agneau avec un taux de sélection de 12 % et le coût de production par agnelle de race pure paternel est de 561 \$ avec un taux de sélection de 53 %. Comparé à l'étude du CRAAQ réalisé en 2005, où avec un taux de sélection de 20 %, le coût de production était de 743 \$ par agneau et 327 \$ par agnelle. Plusieurs facteurs expliquent cette différence de coût par rapport aux résultats du CRAAQ de 2005. D'abord, le prix des intrants est

plus élevé en 2013, ce qui explique que l'alimentation est plus élevée qu'en 2005. De plus, en 2013, les éleveurs paient des frais pour le génotypage qui n'existaient pas dans le coût de 2005. Il semble aussi que les éleveurs consacrent plus de temps pour la sélection des sujets. Par rapport au nombre d'agneau sevré par brebis/année, il semble y avoir une légère différence étant donné que le nombre d'agneau sevré par brebis est moindre que dans l'étude du CRAAQ en 2005, soit 1.35 agneau/brebis/année versus 1.38. Là encore, nous analysons cette donnée avec parcimonie étant donné la taille de notre échantillon. Enfin, la différence entre le taux de sélection 12 % versus 20 % semble expliquer aussi le coût de production. En effet, le coût de production des sujets de race pure du groupe paternel dépend en plus du taux de sélection choisi par les éleveurs mais aussi des différents coûts supplémentaires par les opérations de sélection.

RÉFÉRENCES

CRAAQ, Agdex 824/825a, juillet 2012, Loyer annuel - Fonds de terre, bâtiments, machinerie et équipements.

CRAAQ, Agdex 430/855, octobre 2013, prix.

CRAAQ, Agdex 430/821, mars 2014, Ovins – production commerciale, budget.

CRAAQ, avril 2005, Coût d'élevage et de sélection des reproducteurs de génétique supérieure en production ovine et impact de leur utilisation en élevage commercial.

CRAAQ, 2010, l'élevage du mouton - Guide

CRAAQ, 2002, Trousse de démarrage en production ovine, 2^e édition,

Centre d'études sur les coûts de production en agriculture, mars 2013, Étude sur les coûts de production, agneaux en 2011 au Québec.

La Financière agricole du Québec, 2013 et 2012, Agneaux, coût de production indexé, janvier à décembre 2012 et 2013.

La Financière agricole du Québec, 2014, conditionne de l'assurance stabilisation des revenus agricoles.

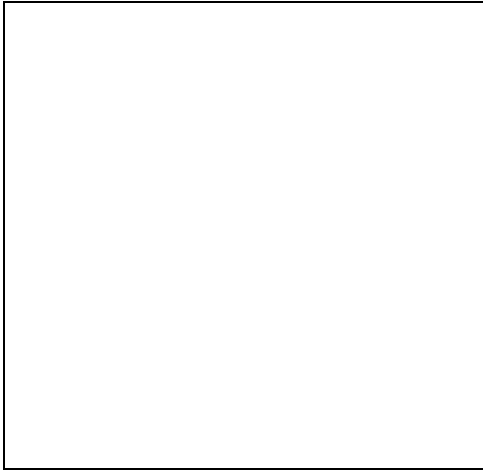
Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec, Analyse technico-économique des exploitations ovines au Québec, septembre 2013.

ANNEXES

Ci-joint l'annexe coût de production groupe paternel

| Calcul du coût d'élevage des sujets de race paternelle en 2013 | | | | |
|--|--|--------------------------|------------------|------------------------|
| Taux de sélection est de 12 % des males et 53 % des femelles | | | | |
| \$ | | | | |
| Indentification | Troupeaux de 100 brebis pur sang | Par sujet | Agneaux | Agnelles |
| 1 | Nombre d'agneaux sevrés (1.35 agneau sevré/brebis/année x 100 brebis) | 1.35 | 67.5 | 67.5 |
| 2 | Coût de production agneau sevré selon le modèle de la FADQ | 219.28 | 14 801 | 14 801 |
| 3 | Investissement attribuables aux parents 52.22 \$/brebis+9.48 \$/bélière=67.7 | 67.7 | 4 570 | 4 570 |
| 4 | Espace bâtiment selon les références du CRAAQ | 7.16 | 483 | 483 |
| 5 | Frais d'alimentation de 3 à 5 mois pour les agneaux pour les agnelles | 56.41 46.65 | 3 808 | 3 149 |
| 6 | Temps supplémentaires Temps par agneau sevré : 7 mn à 15 \$/h Pesée de 50 jours : 4 mn Pour la sélection : 15 mn | 1.75 1.00 3.75 | 118 68 253 | 118 68 253 |
| 1ère Sélection : agneaux de lait et léger | | | | |
| 7 | Vente des animaux Vente de 10 % des agneaux sous forme lait et léger : 7 têtes à 124 \$/tête (Cf table agritel) Vente de 10 % des agnelles sous forme lait et légers : 7 têtes à 124 \$/tête (CF table agritel) | 124 124 | (868) | (868) |
| | ASRA nette à 30 kg pour les agneaux légers | 79.86 | (559) | (559) |
| Nombre de sujets restants | | | 61 | 61 |
| | Temps supplémentaires Pesée de 100 jours : 5 mn Pour la sélection : 8 mn | 1.25 2.00 | 84 135 | 84 135 |
| 5 | Frais d'alimentation de 6 à 8 mois pour les agneaux pour les agnelles | 51.01 36.17 | 3 112 | 2 206 |
| 2e Sélection : agneaux lourds | | | | |
| 7 | Vente des animaux par strate d'âge Vente de 85 % des agneaux sous forme lourds : 52 têtes à 182 \$/tête source table agritel 2013 Vente de 35 % des agnelles sous forme lourd : 21 têtes à 182 \$/tête source table agritel 2013 | 182 182 | (9 437) | (3 886) |
| | ASRA nette à 44.5 kg pour les agneaux ASRA nette à 44.5 kg pour les agnelles | 107.14 107.14 | (5 555) | (2 287) |
| Nombre de sujets restants | | | 9 | 40 |
| 6 | Temps supplémentaires Coût pour ongles et tonte (10 mn/tête à .25 \$/mn) | 2.5 | 23 | 100 |
| 9 | Frais de génotypage | 40 | 360 | 1 600 |
| 3e Sélection : Réformes | | | | |
| | Vente de 10 % des agneaux sous forme réforme à 135 \$/tête : 1 Vente de 10 % des agnelles sous forme de réforme à 135 \$/tête : 4 | 135 135 | (122) | (540) |
| Nombre de sujet sélectionnés pour l'élevage | | | 8 | 36 |
| 10 | Frais de vente pour les agnelles Frais de vente des agnelles Frais d'enregistrement (10 \$/tête) Frais de transfert 10 \$/tête Temps mis avec le client 3 mn x0.25 \$/mn Temps mis pour l'enregistrement (20 mn) | 10 10 0.75 0.75 | | 360 360 27 27 |
| 6 | Alimentation pour les agneaux de 9 à 12 mois : 78.81 \$/tête | 78.81 | 630 | |
| 10 | Frais de vente des agneaux Frais d'enregistrement (10 \$/tête) Frais de transfert 10 \$/tête | 10 10 | 80 80 | |
| 6 | Temps mis avec le client 3 mn x0.25 \$/mn | 0.75 | 6 | |
| 6 | Temps mis pour l'enregistrement (20 mn) | 5 | 40 | |
| Total des coûts nettes (Coûts-vente) | | | 12 110 | 20 202 |
| (=) Coût d'élevage par sujet sélectionné | | | 1 514 | 561 |

Merci de faire confiance à Services-Conseils Jean Lecours.



Sceau



Signature de l'agronome



Date